Image not found or type unknown

Solidartité des dettes entre époux : Impots me prélève la taxe d'habitation qu'a moi

Par **Ajax06**, le **02/11/2019** à **09:01**

Bonjour,

Marié sous le régime de la communauté de biens et actuellement divorcé les impots me prélève sur mon salaire et maintenant sur mes indemnités chomages les impayés de la taxe foncières.

Le bien que nous avions acquis ensemble a des fins d'investissement locatif ne rapportait plus rien suite a sinistre.

Le bien a été vendu aux enchères mais il reste des reliquat de taxe foncières (environ 2 000 €)

Que puis je faire pour que ces prélèvement cesse ou soit prélever aux deux au titre de la solidarité des dettes. Puis je espérer un remboursement des sommes déjà prélevée ?

Vers qui me tourner un JAF ? une autre juridiction ?

Merci

Par **youris**, le **02/11/2019** à **11:05**

bonjour,

[quote]
La taxe foncière d'un bien en indivision doit être payée par les indivisaires, proportionnellement à la part de chacun dans l'indivision.

.....

L'administration fiscale n'établit pas d'imposition personnalisée pour chaque indivisaire et ils doivent s'entendre ensemble pour répartir entre eux l'impôt à payer.

[/quote]
source: https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F263

salutations

Par **Visiteur**, le **02/11/2019** à **11:46**

Bonjour
Le JAF ne peut rien pour vous, comme dit Youris, vous êtes co-responsables.
Vous pouvez assigner monsieur pour vous faire rembourser.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés